

COMMUNE DE LESCURE D'ALBIGEOIS - 81380

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DÉCISION DU MAIRE N°30/2022**

1.1.9 Marchés publics : Location et maintenance photocopieurs

**LE MAIRE DE LA COMMUNE,**

- Vu le code de la commande publique et notamment son article R 2122-8, modifié par le décret 2019-1344 du 12 décembre 2019, permettant à l'acheteur de passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalable pour répondre à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 40 000 € et qui remplissent la condition prévue au b du 2° de l'article R. 2123,
- Vu l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, donnant pouvoir au Maire, par délégation du conseil municipal,
- Vu la délibération n°19/2020, du conseil municipal du 4 juillet 2020, portant élection de Madame Elisabeth CLAVERIE à la fonction de maire de la commune,
- Vu la délibération n°29/2020, du conseil municipal du 27 juillet 2020, portant délégation d'attributions au maire, en application de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales,
- Considérant l'arrivée à terme des contrats de location/maintenance de deux photocopieurs pour la mairie et l'école maternelle et la nécessité de renouveler ces matériels,
- Vu l'offre établie par la société KOESIO SUD ALLIANCE

**DÉCIDE**

**Article 1 :** De conclure un contrat de location/maintenance, avec la société KOESIO SUD ALLIANCE – 81150 MARSSAC-SUR-TARN- SIREN 432960979, pour deux photocopieurs :

- un modèle RICOH IMC 3000A
- un modèle RICOH IM 2702

en remplacement des matériels arrivant en fin de contrat.

**Article 2 :** La durée du contrat location/maintenance est fixée à 63 mois, selon les conditions suivantes :

- Location des photocopieurs, soit 11'812,50 € H.T. pour la durée du contrat,
- Frais de formalité : 90 € H.T.
- Frais de livraison et connexion : 300 € H.T.
- Prestation complète mach 3 (*gestion automatisée consommables, remplacement temporaire équipement, changement informatiques, recyclage encre*) : incluse

Le coût de la maintenance pour les deux photocopieurs en location est établi selon le nombre de copie pour les montants suivants :

- copie noir et blanc : 0,0042 € HT/copie
- copie couleur : 0,042 € HT/copie

**Article 3 :** Cette dépense sera inscrite au budget de la commune.

**Article 4 :** Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Responsable du service de gestion comptable d'Albi Ville sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de cette décision.



Fait à Lescure d'Albigeois, le 19 décembre 2022

**Le Maire,**  
**Elisabeth CLAVERIE**